

## Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil d'établissement formation professionnelle du centre multiservice des Samares 19 mars 2024

Rencontre en visioconférence (TEAMS)

### Présences

#### Groupes sociocommunautaires et socioéconomiques

Ayotte, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	<b>P</b>
Pelletier, Marc	CJE Matawinie	<b>P</b>
Rinfret, Geneviève	CJE Montcalm	<b>P</b>

#### Entreprises

Girard, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	<b>P</b>
Vacant		

#### Élèves

Vacant		
--------	--	--

#### Parents

Vacant		
--------	--	--

#### Personnel du centre multiservice

Patricia Chevette	Technicienne en formation professionnelle Centre de formation de Berthier	<b>P</b>
Normand Dansereau	Enseignant en comptabilité Centre de formation de l'Argile	<b>P</b>
Josianne Ducharme	Conseillère pédagogique École hôtelière de Lanaudière	<b>P</b>
Marie-Claude Paré	Enseignante Centre de formation en santé de St-Esprit	<b>P</b>

#### Direction du centre multiservice

Vallée, Diane	Directrice Centre multiservice des Samares	<b>P</b>
---------------	---	----------

#### Personnes ressources Centre multiservice des Samares

Boisjoli, Karine	Directrice adjointe des services éducatifs FP et FGA	<b>P</b>
Lanoue, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines	<b>P</b>
Babeux-Chartrand, Sylvie	Secrétaire de gestion	<b>A</b>

#### Invités

Stéphanie Binette	Directrice adjointe intérimaire Centres de formation Montcalm et Rawdon	<b>P</b>
Nancy Morin	Directrice, Ressources matérielles, Centre de services scolaires des Samares	<b>P</b>

**Conseil d'établissement extraordinaire**  
**19 mars 2024**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Mot de bienvenue

Mesdames Geneviève Rinfret, présidente du Conseil d'établissement et Diane Vallée, directrice du Centre multiservice des Samares souhaitent la bienvenue aux membres de l'assemblée et aux personnes ressources. Madame Vallée présente deux invitées à la séance extraordinaire de ce soir, soit madame Stéphanie Binette, directrice adjointe intérimaire des centres de formation de Montcalm et Rawdon et madame Nancy Morin, gestionnaire responsable des projets au plan des Ressources matérielles du Centre de services scolaires des Samares.

**1. Ouverture de l'assemblée**

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est légalement ouverte à 19 heures.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

C.É. – F.P.-2024.03.19.42

Madame Geneviève Rinfret fait la lecture de l'ordre du jour de la formation professionnelle du 19 mars 2024.

**Sur proposition dûment faite et appuyée**

Il est proposé par : Marie-Claude Paré

Appuyé par : Normand Dansereau

Et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 19 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Sujet pour consultation**

**3.1 Transfert d'élèves de la FP et de la FGA**

C.É. – F.P. 2024.03.19.43

Madame Vallée annonce la nouvelle à l'effet que le centre de formation de Montcalm changera de vocation. Le ministère prévoyant une importante augmentation de la clientèle d'élèves soit environ 950 nouveaux élèves.

Pour pallier cette situation, les élèves de la FGA et de la FP seront relocalisés à St-Roch-l'Achigan et à Joliette comme suit :

- Soudage-montage au centre de formation l'Argile – les élèves bénéficieront d'un transport.
- FGA et Secrétariat-comptabilité – à St-Roch-l'Achigan dès septembre 2024.
- Les étudiants en attestation d'études professionnelles en charpenterie-menuiserie de l'Offensive construction seront relocalisés dans un endroit à déterminer.

De plus, nous souhaiterions éventuellement offrir des groupes en francisation à St-Roch et si la clientèle est au rendez-vous il y aurait possibilité d'offrir un DEP en charpenterie-menuiserie toujours à St-Roch.

Madame Nancy Morin du Centre de services scolaire des Samares présente les démarches entreprises pour tenter de relocaliser les élèves de l'école secondaire de Saint-Lin qui ne pouvait les accueillir. Selon les prévisions ministérielles, la clientèle de St-Lin passera de 1 700 élèves à 3 500 dans les prochaines années. Les écoles secondaires actuelles étant au-delà de leur capacité maximale, une nouvelle école est prévue, mais la construction ne débutera qu'à la 2027 pour une ouverture vers 2030.

Les Ressources matérielles ont donc considéré les options suivantes :

- La municipalité de St-Esprit a un terrain qui avait toutefois été promis au ministère des Transports, de plus aucune infrastructure sportive n'était présente sur les lieux ou à proximité.
- Le CSS des Samares est propriétaire d'un terrain à St-Esprit également, mais celui-ci est trop petit pour accueillir une école modulaire.
- La municipalité de St-Calixte a été rencontrée et bien qu'un terrain fût disponible et visé pour la construction d'une école primaire, celui-ci était trop accidenté pour permettre l'installation de modules.
- La municipalité de Ste-Julienne a été approchée, ils ont déjà investi dans l'achat d'un terrain pour l'agrandissement de Havre Jeunesse. Ils sont en processus transactionnel pour l'acquisition d'un autre terrain en vue de la construction d'une école primaire; il était donc impensable que la municipalité investisse de nouveau pour accueillir des élèves provenant d'une autre municipalité.
- Quant à la possibilité de louer un terrain appartenant à un particulier, le ministère de l'Éducation refuse catégoriquement cette solution.
- Quant au périmètre urbain, les opportunités étaient plutôt rares et le problème du transport des élèves de St-Lin demeurait entier.
- École secondaire l'Achigan compte actuellement 1 430 étudiants pour une capacité totale de 1 500 étudiants. En amenant la totalité des élèves de St-Lin à l'Achigan, nous augmentons la population étudiante à 2 300 élèves en 2027. Les infrastructures ne pouvaient pas supporter cet afflux.

Toutes ces démarches ont été faites avant même de considérer la transformation du centre de formation Montcalm en école secondaire. La situation actuelle est causée par l'impossibilité des infrastructures de la ville de St-Lin d'absorber le développement démographique que la ville a connu ces dernières années tant pour la fourniture d'eau que pour le traitement des eaux usées.

Madame Vallée explique que depuis les dernières années, la clientèle adulte a diminué. Il y a actuellement des locaux disponibles à St-Roch-l'Achigan qui pourraient nous permettre d'élargir notre offre de service en francisation entre autres.

Les équipes du CMS, le personnel complémentaire professionnel et de soutien ont tous reçu l'information cet après-midi au même moment, les présentations ayant été faites simultanément par madame Boisjoli et messieurs Lanoue et Langlois.

Les membres du Conseil d'établissement expriment leurs préoccupations sur le sujet :

- Interrogation sur le choix du secteur pour la clientèle FP-FGA. On mentionne que le quartier choisi est à vocation industrielle sans infrastructure.
- L'alphabetisation sera-t-elle incluse dans l'offre de francisation ?
- Il n'est pas du tout prévu que le centre de formation de Montcalm revienne en FGA-FP.
- Il y a eu certaines lacunes quant à la rencontre d'information de l'après-midi pour les personnes assistant à distance, notamment en ce qui a trait au clavardage.
- Il y a des préoccupations quant à la forme et manière qu'aura lieu l'annonce aux élèves. Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil d'établissement.
- Notre secteur est-il à la remorque des débordements du secteur jeune ? À quelques reprises ces dernières années la FP-FGA ont dû libérer de l'espace pour accommoder la clientèle du secteur jeune.

- On demande la vigilance de la part du CSS des Samares afin que nos étudiants ne soient pas toujours relocalisés. Il serait vraiment intéressant et valorisant de pouvoir offrir des centres de formation de qualité à notre clientèle que nous nous efforçons de « raccrocher » et de diplômer. Certains de nos centres sont désuets et cela affecte les inscriptions malgré tous nos efforts de recrutement. Cette situation mérite réflexion et action.

Madame Vallée informe que le ministère financera l'entretien et la réfection de l'immeuble de St-Roch, il sera donc possible d'élaborer des projets spécifiques tels que les classes flexibles, la salle étudiante, etc., et de recevoir un financement.

Il est entendu que les membres du Conseil d'établissement dûment consultés sont invités à effectuer un retour par courriel avant le 26 mars 2024; les commentaires reçus seront transmis au Conseil d'administration.

De plus, toutes les autres instances seront consultées à cet effet, Comité des relations de travail (CRT), Organisme de participation des enseignants (OP) et Conseil d'administration (CA) pour la modification aux actes d'établissements.

**Sur proposition dûment faite et appuyée**

Il est proposé par : Marie-Claude Paré

Appuyé par : Bruno Ayotte

Et résolu

d'accepter la consultation telle que présentée.

**4. Levée de l'assemblée de la formation professionnelle**

C.É. – F.P. 2024.02.12.44

**Sur proposition dûment faite et appuyée**

Il est proposé par : Patricia Chevette

Appuyé par : Marie-Pierre Girard

Et résolu

d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Levée de l'assemblée à : 20h12**



Geneviève Rinfret  
Présidente



Diane Vallée  
Directrice